

Biguglia : la navette communale "U passa è vene" a entamé ses rotations

Philippe Jammes le Mardi 15 Juin 2021 à 14:17

Ce lundi 14 juin, Jean-Charles Giabiconi, maire de Biguglia, accompagné de ses adjoints, a procédé au lancement de la navette communale "U passa è vene" .

[Partager](#)

[Enregistrer](#)



close
volume_off

Le circuit est constitué de 26 points d'arrêt (voir plan ci-dessous) dont le point centralisateur est le centre administratif. Chaque point est signalé par un panneau installé par la commune. Les passagers ne peuvent pas demander l'arrêt en dehors de ces emplacements. Le véhicule n'étant pas équipé d'un accès P.M.R. avec rampe élévatrice les Personnes à Mobilité Réduite ne seront pas autorisées.

«Ce service municipal n'entre pas dans la catégorie des transports en commun. Les règles applicables sont celles du transport en véhicule personnel » souligne la mairie.

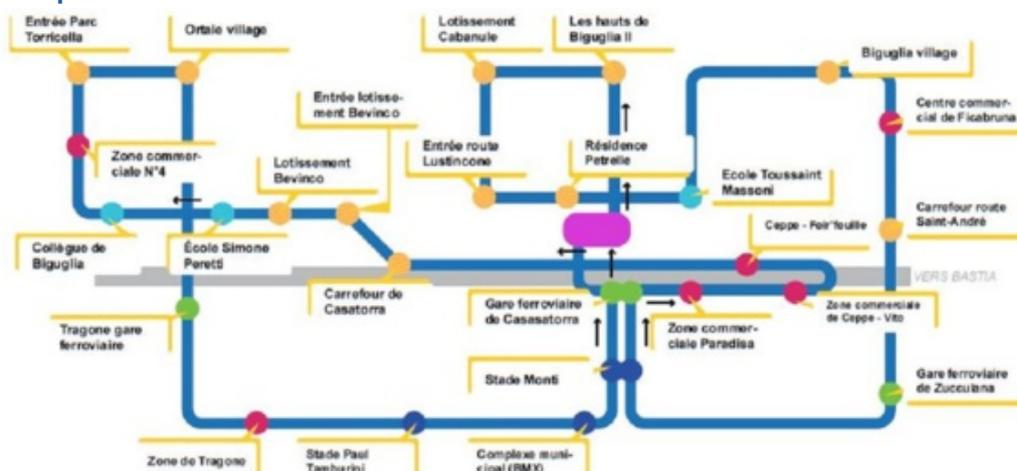
Fréquence de rotation

Cette navette fonctionne du lundi au samedi, de 8 h 45 à 18 h 30, à raison de 6 rotations par jour. Rotations du matin : 8h45 / 10h / 11h30. Rotations de l'après midi : 13h30 / 15h / 17h30. La fréquence de passage est définie en tenant compte des conditions normales de circulation, sous réserve des aléas, accidents et évènements de force majeure susceptibles de survenir. Elle est également susceptible d'être ajustée afin de s'adapter à l'évolution des besoins. En cas d'annulation du service pour cas de force majeure, une information est diffusée sur le site internet de la ville et sur l'application mobile.

Tarif

Le prix du ticket est fixé à 1 euro la journée et l'abonnement mensuel à 15 euros. Le service est gratuit pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés et les scolaires présentant un titre de transport. Les animaux domestiques sont tolérés sous certaines conditions pour ne pas incommoder les autres voyageurs. Les propriétaires en assurent seul et entièrement la responsabilité. Ils ne doivent pas occuper une place assise. Les animaux de petite taille peuvent être transportés dans un panier. Les animaux de plus grande taille sont acceptés à condition d'être muselés et tenus en laisse.

Ce qu'il faut savoir



- Cette navette, un minibus de 8 places, a pour but de relier :
- Le centre administratif de Casatorra
 - Les lieux d'enseignement : Les écoles primaires, le collège
 - Le village et les différents lotissements de la plaine
 - Les différentes zones commerciales
 - Les arrêts de transports extra-urbains : gare ferroviaire,
 - Les différentes structures sportives et culturelles